***Expériences et formes de recours aux dispositifs de compensation du handicap dans les universités Françaises***

N. Le Roux, M. Segon, L. Brisset

Ce travail s’intègre dans un programme de recherche portant sur les dilemmes et enjeux éthiques liés à la mise en œuvre des politiques publiques en direction d’une catégorie d’usagers: les « étudiants handicapés ». Il s’agit, dans une perspective de comparaison internationale (France-Québec), de s’intéresser notamment au traitement de catégories de bénéficiaires qualifiés, par les acteurs des universités, d’« émergeants » et/ou ayant un handicap dit « invisible »[[1]](#footnote-1).

Cette communication a pour objet la réception des dispositifs concrets (Foucault, 1978) par les étudiants concernés. Si de nombreux travaux (Bertrand et.al, 2014 ; Blanc, 2009), existent sur les usages de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH), peu portent sur ceux du statut d’ « étudiant handicapé ». Cette catégorie d’action publique est, en effet, à la fois récente et quantitativement restreinte[[2]](#footnote-2). Pour autant, parmi ces derniers, certains ont montré que les « modalités » d’accès et « formes » de recours aux dispositifs de compensation universitaires pouvaient varier notamment en fonction du rapport au handicap des étudiants concernés (Segon, Le Roux, 2013).

A partir de données issues d’une enquête nationale réalisée par questionnaire auprès d’actuels et d’anciens étudiants recensés (n=710) par les Services d’accompagnement des étudiants handicapés (SAEH) des universités françaises, nous proposons d’aborder les usages de ces dispositifs en trois temps :

* seront d’abord présentées les différentes « modalités » d’accès et « formes » de recours : à quel moment, avec qui et comment les étudiants deviennent des « étudiants handicapés » et de quelle façon cette démarche s’inscrit dans leurs parcours de vie et d’études ?
* Puis, nous analyserons les expériences vécues de la compensation. Il s’agit de mesurer la multiplicité des usages des dispositifs existants et d’identifier les résistances éventuelles dont ils font l’objet.
* Enfin, nous nous interrogerons sur (l’instrumentation *versus* instrumentalisation de) l’évaluation de ces dispositifs. D’après l’enquête menée, il apparait que les « usagers » interrogés sont particulièrement « *satisfaits* » des aménagements proposés : 92 % d’entre eux estiment qu’ils correspondaient « *tout à fait* » ou « *plutôt bien* » à leurs besoins. En quoi ces dispositifs d’aménagements universitaires parviennent-ils à réellement compenser le(s) handicap(s)? Quelles limitations peuvent subsister ? Qu’en est-t-il des handicaps « invisibles » et/ou « émergents » ?

Références

Bertrand Louis, Caradec Vincent, Eideliman Jean-Sébastien, « Devenir travailleur handicapé. Enjeux individuels, frontières institutionnelles. », Sociologie 2/2014 (Vol. 5) , p. 121-138

**Blanc A.** (dir.) (2009), L’Insertion professionnelle des travailleurs handicapés. En France de 1987 à nos jours, Paris, PUG, « Handicap, vieillissement, société ».

Foucault, 1978 ?????

Segon Michaël, Le Roux Nathalie, « Parcours de formation et d'accès à l'emploi des anciens étudiants handicapés. Recours aux dispositifs et dynamiques identitaires», Agora débats/jeunesses 3/2013 (N° 65) , p. 77-92

1. Comme la notion d’handicap « émergeant », celle « d’invisibilité » du handicap fera l’objet d’un séminaire à l’INSHEA en janvier 2016. On peut dire qu’*a priori* cette notion regroupe, pour les acteurs des SAEH, un ensemble d’étudiants dont la proportion est en augmentation et classés respectivement dans les catégories « troubles du langage et de la parole » et « troubles psychiques ». Les contours de ces notions sont donc pour l’instant volontairement laissés flous. Il s’agit en effet dans le cadre du programme de recherche de s’interroger sur la genèse de ces catégories. [↑](#footnote-ref-1)
2. En France, c’est la loi de 2005 pour l’égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées qui a participé à accélérer le développement de services d’accompagnement des étudiants handicapés (SAEH) dans les universités. Cela se traduit par l’augmentation constante du nombre d’individus bénéficiaires. On en compte aujourd’hui environ 15000 contre moins de 5000 avant 2005 (source : données ministérielles, Handi-U) [↑](#footnote-ref-2)